



Ville de Puttelange-aux-Lacs

Hôtel de ville Tél 03 87 09 60 01
Rue Wilson Fax 03 87 09 55 04

Email : mairie.puttelange@wanadoo.fr

Puttelange-aux-Lacs, le 4 juillet 2025

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 30 juin 2025 – 19h00

Présents : M. DECKER Claude, Mme HENRY Anne-Marie, M. TABBONE Antoine, Mme FOEGEL Martine, M. TRINKWELL Jean-Marie, Mme JANSEM Myriam, M. BERG Raymond, M. POSTAL Dominique, M. SCHNEIDER Pascal, Mme MICHON Isabelle, M. NEUMANN Jean-Luc, M. MULLER Grégory, Mme KNOEPFLY Corinne, M. VISCONTI Guy, M. SOLER ALARCON Johan

Procurations : M. GABRIEL Alain à M. DECKER Claude, Mme MARTINET à M. NEUMANN Jean-Luc, Mme ISLER Charlene à M. MULLER Grégory

Absents excusés : Mme SADLER Mélanie, Mme HAMANN Isabelle

Absents : Mme OLTMANN Viviane, Mlle BARBANO Tiffany, Mme BECKER Coralie

Le trente juin deux mille vingt-cinq, à dix-neuf-heures, à la Mairie, se sont réunis les membres du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Claude DECKER, Maire, suite aux convocations adressées le 25 mars 2025 pour la 32^{ème} séance du présent mandat.

A 19 heures 00, M. le Maire ouvre la séance, procède à l'appel nominatif, et, constatant que le quorum est atteint, propose de passer à l'ordre du jour.

M. le Maire sollicite l'accord de l'assemblée afin de rajouter deux points supplémentaires :

- Point 7 – Avenant au marché de travaux de voirie
 - Point 8 – Convention de partenariat Moselle Fibre – Commune
- Le conseil municipal accepte l'ajout de ces points.

Adoption du procès-verbal de la séance du 31 mars 2025

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

Désignation d'un secrétaire de séance

M. Dominique POSTAL est désigné pour assurer cette fonction.

1) Recomposition du conseil communautaire de la CASC

Le Conseil municipal,

Sur le rapport de Madame ou Monsieur le Maire,

Vu l'article L.5211-6-1 VII du code général des collectivités territoriales,

Considérant que le nombre de sièges et leur répartition entre les communes membres peuvent être fixés, soit par application des dispositions de droit commun prévues aux II à VI de l'article L.5211-6-1 du CGCT, soit par accord local dans les conditions fixées, pour les communautés d'agglomération, au I de l'article précité,

Considérant que le nombre de sièges issu du dispositif de droit commun s'élève à 70 pour l'assemblée de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences,

Considérant que, par accord local validé pour l'entrée en vigueur de la fusion de la Communauté de Communes de l'Albe et des Lacs et de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences au 1^{er} janvier 2017, le nombre de sièges a été établi à 80,

Considérant que la répartition des sièges doit respecter un principe général de proportionnalité par rapport à la population de chaque commune membre de l'EPCI,

Considérant que l'équilibre de cette composition se révèle satisfaisant depuis 2017,

Considérant que l'accord local doit être adopté par la moitié des conseils municipaux regroupant les deux tiers de la population totale de l'EPCI ou par les deux tiers des conseils municipaux regroupant la moitié de cette même population, cette majorité devant comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale des communes membres,

Considérant la nécessité de procéder à la recomposition de l'assemblée communautaire dans la perspective du renouvellement des conseils municipaux de 2026,

Considérant que les communes ont jusqu'au 31 août 2025 pour répartir les sièges des conseillers communautaires par un accord local,

Considérant qu'en l'absence d'accord local, le Préfet retient la composition issue du droit commun,

Considérant qu'en cas d'accord local, le Préfet valide la recomposition du conseil communautaire par un arrêté pris avant le 31 octobre 2025 pour une entrée en vigueur en mars 2026,

Considérant la population municipale authentifiée au 1^{er} janvier 2025,

Considérant la délibération n°2025-05-15-01-1 du Conseil communautaire en date du 15 mai 2025,

Décide

De proposer à Monsieur le Préfet de la Moselle d'arrêter pour la recomposition de l'assemblée communautaire issue des élections de 2026, une répartition des sièges issue d'un accord local et identique à celle qui est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2017, date d'entrée en vigueur de la fusion des EPCI, à savoir :

Communes	Nombre de sièges
Sarreguemines	22
Sarralbe	5
Grosbliederstroff	4
Puttelage-aux-Lacs	3
Woustviller	3
Hambach	3
Rouhling	2
Willerwald	2
Neufgrange	2
Hundling	2
Rémelfing	2
Holving	2
Sarreinsming	2
Rémering-lès-Puttelage	2

Bliesbruck	1
Saint-Jean-Rohrbach	1
Wiesviller	1
Loupershouse	1
Zetting	1
Hilsprich	1
Lixing-lès-Rouhling	1
Le Val-de-Guéblange	1
Ippling	1
Kalhausen	1
Wittring	1
Woelfling-lès-Sarreguemines	1
Grundviller	1
Blies-Guersviller	1
Siltzheim	1
Frauenberg	1
Blies-Ébersing	1
Ernestviller	1
Kappelkinger	1
Guebenhouse	1
Richeling	1
Nelling	1
Hazembourg	1
Kirviller	1
TOTAL	80

D'autoriser le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à cet effet.

POUR : 18 / CONTRE : 0 / ABSTENTIONS : 0

2) Déclaration d'utilité publique

Point ajourné

3) Convention de participation financière des communes de résidence des élèves d'unités localisées pour l'inclusion scolaire (ulis)

Mme HENRY, adjoint au maire soumet au conseil municipal le projet de convention de participation financière des communes de résidence des élèves d'unités localisées pour l'inclusion scolaire (ulis). Cette convention a pour but la répartition équitable des dépenses de fonctionnement de la classe ULIS implanté dans la commune et intervenant pour des élèves provenant des autres communes du secteur. La répartition des dépenses de fonctionnement se fait au prorata des effectifs par commune.

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Mme Henry et après en avoir délibéré, autorise M. le Maire à signer la convention de participation financière des communes de résidence des élèves d'unités localisées pour l'inclusion scolaire (ulis).

POUR : 18 / CONTRE : 0 / ABSTENTIONS : 0

4) Fermage

Considérant la décision de Mme Jacqueline MULLER née MODERE de cesser progressivement son activité,

Considérant la fin d'exploitation sur la Commune de Mme Valérie HINSCHBERGER,

Le conseil municipal, sur proposition de M. le Maire :

- décide de louer au profit de M. Dylan MEYER, les parcelles 27 et 72 de la section 32 et 96 de la section 40 pour une période de 9 ans, renouvelable par tacite reconduction, avec effet du 01.09.2025, aux mêmes conditions que celles du bail conclu avec les locataires précédents

- autorise le Maire à signer le contrat de location correspondant.

POUR : 18 / CONTRE : 0 / ABSTENTIONS : 0

5) Subventions

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- attribue une subvention de 2788,50 € à l'Amicale des Sapeurs Pompiers,
- autorise M. le Maire à mandater cette somme.

POUR : 18 / CONTRE : 0 / ABSTENTIONS : 0

6) Dégrèvements

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'accorder un dégrèvement un dégrèvement de 100 € à Nadège D'ANNA pour sa location de salle à Diefenbach en raison de certains désordres constatés lors de la location.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve cette proposition.

Le conseil municipal s'accorde sur le fait de mener une réflexion sur la facturation lorsqu'une location comporte plusieurs représentations (à savoir si à partir de la seconde représentation, un tarif dégressif est appliqué ou une gratuité).

POUR : 18 / CONTRE : 0 / ABSTENTIONS : 0

7) Avenants au marché de travaux de voirie

M. le Maire informe que comme l'avenant n°1 et l'avenant n°2 dépassent de plus de 15% le montant initial du marché et que les travaux ont déjà été engagés le Conseil Municipal doit se prononcer pour leur validation

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve l'avenant n°1 d'un montant de 16 513,05 € HT et l'avenant n°2 d'un montant de 6 392,81 € HT.

POUR : 18 / CONTRE : 0 / ABSTENTIONS : 0

8) Convention de partenariat Moselle Fibre – Commune de Puttrelange-aux-Lacs

Par décision du conseil municipal puis une décision du Conseil de la Communauté de Communes de l'Albe et des Lacs, la compétence relative aux réseaux de communications électroniques sur la commune, issue de l'article L. 1421-1 du CGCT a été transféré à Moselle Fibre.

Dans ce cadre Moselle Fibre a déployé l'infrastructure FttH sur la commune.

Lors du déploiement du réseau, Moselle Fibre a fait le choix de réutiliser les poteaux existants lorsqu'ils répondaient aux exigences de portance.

A côté de cela, la commune est propriétaire d'un réseau coaxial de télédistribution qu'elle a décidé d'arrêter en raison de l'amenée de la fibre optique et qui était également posé sur des poteaux ENEDIS.

Cette décision a également été motivée par le fait que les calculs de charge sur poteaux ont démontré que le réseau coaxial était un facteur limitant pour l'installation de la fibre.

Lors d'une réunion tripartite commune / ENEDIS / Moselle Fibre, il a été retenu l'idée d'autoriser le déploiement de la fibre sur les poteaux ENEDIS, sous réserve d'un démontage du câble coaxial dès l'extinction du service de télédistribution. Cela a permis à Moselle Fibre de déployer son réseau sans implantation d'un nouveau support.

Le Maire propose au conseil municipal, de signer la convention planifiant et autorisant la dépose par Moselle Fibre des câbles aériens coaxiaux sur le ban de la commune, sur le segment amont du point de connexion (le point de connexion étant le point de branchement entre le segment de distribution et le raccordement client). Les coûts de dépose seront intégralement à la charge de Moselle Fibre.

POUR : 18 / CONTRE : 0 / ABSTENTIONS : 0
--

Divers et communications

M. le Maire informe :

- du bon déroulement de la cérémonie du 8 mai 2025
- de la mise à disposition de personnel à la Commune de Rémering
- de l'avancée des travaux et des prochaines consultations (requalification du cimetière de Puttelange, lancement prochain de la consultation pour rénover la toiture du château Massing, travaux au CAC/COSEC, programme de travaux routiers, projet de travaux de sécurisation dans la rue Bellevue, travaux dans les écoles, travaux dans les logements, développement de la vidéosurveillance, éclairage public)
- mise en place des autocollants identifiant les bacs de ramassage des ordures ménagères,
- de l'opération de
- audit pour la labélisation Commune Nature,
- des remerciements des associations pour les subventions accordées,
- de la commande prochaine de six tombes cinéraires au cimetière de Diefenbach,
- de la révision du PLU concernant le prochain arbitrage sur les zones d'extension,
- sur le devenir du camping de Diefenbach,
- des dossiers d'urbanisme en cours (projet ARSLAN, le pétitionnaire s'engage à se mettre en conformité suite à la mise en demeure de la Mairie)
- des actions menées dans les écoles en faveur des personnes âgées durant la canicule (flyers, panneau pocket...),
- des prochains travaux de mise en valeur du terrain acheté à l'ONF,
- des décisions prises par délégations :
 - engagements financiers

2025-000085	AGENGRAP	Panneaux interdiction de fumer (3) citerne gaz (1)	60632	138	138	0	01/04/2025
2025-000086	SNEM	Pompe immergée GRUNDFOS fontaine	2157	3870	3870	0	01/04/2025
2025-000087	RSTRDUC	Intervention Logt RESNIK 12 Rue Jean XXIII - Remplt vanne 3 voies	615221	235,51	235,51	0	03/04/2025
2025-000089	EST GRANIT	Aménagement du cimetière communal lot 1 tranche optionnelle	231	9500	9500	9500	08/04/2025
2025-000090	SCHNEIDER C	Remise en état croix cimetière	2135	4440	4440	4440	30/04/2025
2025-000091	DRUIGARAGE	Entretien véhicule BD939VT Trafic II - Nouvelle clé de démarrage	61551	200,89	200,89	0	30/04/2025
2025-000092	ARAMISAUTC	Véhicule C4 Citroën électrique 136cv finition Plus automatique	2182	22756,76	22756,76	0	15/05/2025
2025-000093	SCHWARTZ P	Réfection du mur de l'Ecole Jean XXIII	2131	42412,2	42412,2	42412,2	20/05/2025
2025-000094	ISOTECH FAC	Isolation des logements communaux 10 & 12 Rue Jean XXIII	2131	61525,75	61525,75	61525,75	20/05/2025
2025-000095	GABRIEL JEA	Intervention logt Dal Pra 10 Rue Jean XXIII - remplt échangeur à plaque	615221	367,4	367,4	0	20/05/2025
2025-000096	THERMEA	Diagnostic niveau 2 système de ventilation Pôle Santé	615221	420	420	420	23/05/2025
2025-000097	HELD RAOUL	Carrelage cage d'escalier 27 Rue Robert Schuman	2135	12000,78	12000,78	12000,78	23/05/2025
2025-000098	CLEMENTTRA	Travaux fauchage, broyage, abattage Terrains ONF centre cille	61521	5160	5160	5160	23/05/2025
2025-000099	SITELEC	Hublots salle fêtes et club pétanque Diefenbach	615221	261,07	261,07	261,07	23/05/2025
2025-000101	JEREMIE TOI	Toiture abri Ecole Jean Moulin	2131	13899,48	13899,48	13899,48	10/06/2025
2025-000102	KOMPAN	Etang du Welschhof : fournitures diverses	60632	443,28	443,28	443,28	10/06/2025
2025-000103	SVH FRANCE	Travaux de voirie marché 2024	231	830	830	0	23/06/2025
2025-000104	SCHERTZ SA	Travaux de voirie marché 2024	231	6900	6900	0	23/06/2025
2025-000105	SCHNEIDER C	Aménagement du cimetière communal lot 4	231	2600	2600	2600	26/06/2025

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00

Le Maire, Claude DECKER

